



Communiqué de Presse paru le 22 janvier 2010

ACCORD SOCIAL : QUAND LA PRECIPITATION ET L'INCONSEQUENCE RALENTISSENT LE MOUVEMENT!

C'est aujourd'hui que la Sous Commission des Conventions Collectives devait examiner, dans le cadre de la procédure d'extension, l'accord social signé le 15 décembre dernier.

A cette occasion, l'UMIH et le GNC avaient alerté la Sous Commission des Conventions Collectives sur les risques juridiques en cas d'extension de cet accord en l'état.

La pertinence de nos observations a conduit la Sous Commission à surseoir à l'examen de ce texte et à prendre le temps de la réflexion.

L'UMIH et le GNC regrettent que certaines organisations patronales minoritaires n'aient pas mesuré, au moment de leurs signatures, les conséquences juridiques de leurs engagements.